

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE**  
**Attijari bank**

Société anonyme au capital de 203.709.985 dinars  
Siège social : Rue Hédi Karray – N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis  
Identifiant Unique /0000121J

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari Bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi **26/04/2019** à partir de **10H00** du matin, au siège social de la banque, sis au 24 rue Hédi KARRAY – Centre Urbain Nord – 1080 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 2- Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018 et du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos-le 31/12/2018 ;
- 3- Approbation du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration , des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos 31/12/2018 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- 6- Approbation des montants des jetons de présence ;
- 7- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- 8- Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Juridique sise à la rue Hédi Karray - N° 24 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires chez la Direction Juridique susmentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.